

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 15 décembre 2025

portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

NOR : JUSF2535534A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat pris pour l'application des dispositions de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 5 août 2020 portant nomination de Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 portant nomination de Madame Magali CHANAL, directrice territoriale de l'Auvergne ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2021, portant nomination de Madame Jeanne BOULARD DE GATELLIER (DE MILLY), conseillère juridique RH à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2022 portant nomination de Madame Caroline CHASSOT (BOULOT), directrice interrégionale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2022 portant nomination de Madame Daniela STEFANESCU (SEIGNEZ), directrice territoriale Loire ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant nomination de Madame Stéphanie PINOT, directrice territoriale Drôme-Ardèche ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Madame Julie GURCEL (MARQUET), directrice des missions éducatives ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Paul RENOUX, directeur territorial des Savoie ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2024 portant nomination de Madame Marielle BASSET (GOLLIN), conseillère mobilité carrière à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Sébastien BOUCHU, directeur des ressources humaines de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Denis COUDER, directeur territorial de l'Isère ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2024 portant nomination de Madame Mélanie ANCEL, directrice territoriale adjointe du Rhône et de l'Ain ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2024 portant nomination de Madame Hélène AVESQUE, responsable gestion parcours et compétences à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 28 août 2025 portant nomination de Madame Fanny MOULIN, responsable de la gestion administrative et financière des ressources humaines de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2025 portant nomination de Madame Stéphanie DAUTRICOURT (REBUFFAT), directrice de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

- Madame Caroline CHASSOT (BOULOT), directrice interrégionale adjointe ;
- Madame Marielle BASSET (GOLLIN), conseillère mobilité carrière ;
- Monsieur Sébastien BOUCHU, directeur des ressources humaines ;
- Madame Jeanne BOULARD DE GATELLIER (DE MILL Y), conseillère juridique RH ;
- Madame Hélène AVESQUE, responsable gestion parcours et compétences ;
- Madame Fanny MOULIN, responsable de la gestion administrative et financière,

à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Paul RENOUX, directeur territorial des Savoie ;
- Madame Daniela STEFANESCU (SEIGNEZ), directrice territoriale Loire ;
- Madame Magali CHANNEL, directrice territoriale Auvergne ;
- Madame Stéphanie PINOT, directrice territoriale Drôme-Ardèche ;

- Monsieur Denis COUDER, directeur territorial Isère ;
- Madame Julie GURCEL (MARQUET), directrice des missions éducatives ;
- Madame Mélanie ANCEL, directrice territoriale adjointe Rhône-Ain ;
- Madame Stéphanie DAUTRICOURT (REBUFFAT), directrice de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières,

à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, qui sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret.

2° Pour les agents contractuels :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence.

Article 3

L'arrêté du 1^{er} septembre 2025 portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait le 15 décembre 2025.

La directrice interrégionale de la
protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,
Christine LESTRADE



